

Marché n° 2018-005

(accord-cadre à bons de commandes)

Fourniture d'électricité

Règlement de Consultation

Pouvoir adjudicateur

Dénomination sociale : GIP SILPC

Siège social :

2 rue Jean Monnet

87170 ISLE

Téléphone : 05 55 43 99 00

Fax : 05 55 43 99 01

Etablissement secondaire :

14 rue des Landes

86000 POITIERS

Téléphone : 05 49 50 37 37

Fax : 05 49 49 94 01

courriel : silpc@silpc.fr et marches@silpc.fr

Représenté par Francis FOURNEREAU Francis, directeur général (décision du 19/01/2015)

Type établissement : Groupement d'intérêt public

soumis à l'ordonnance 2015-899 du 23/07/2015 et au décret d'application 2016-360 du 25/03/2016

Comptable assignataire : Agent comptable du GIP SILPC

Date limite de remise des offres

Jeudi 27 septembre 2018, 17H

ARTICLE 1 – IDENTIFICATION DE L'ORGANISME PUBLIC

GIP SILPC

- **Siège social :**
rue Jean Monnet - BP 11- 87170 ISLE

et

- **Etablissement secondaire**
14 rue des Landes – 86000 Poitiers

représenté par Monsieur Francis FOURNEREAU, Directeur Général

Type établissement : groupement d'intérêt public

ARTICLE 2 - OBJET DU MARCHÉ

I – Descriptif

Marché de fournitures.

Lieux de livraison :

Le SILPC est multi-sites ISLE (87) et Poitiers (86)

Le présent marché a pour objet la fourniture d'électricité pour un établissement public assurant des prestations informatiques pour le compte d'hôpitaux publics du territoire national.

Les points de livraison alimentent

3 sites de production dont

- 2 sur Isle
- 1 sur Poitiers,

1 site d'alimentation parking indépendant sur Isle.

Les salles serveurs ne supportent aucune interruption de l'alimentation électrique, tout arrêt brutal, non programmé des machines entraînant non seulement la paralysie du système d'information hospitalier mais aussi la perte de données.

Chaque site est secouru par un groupe électrogène qui permet une autonomie sur quelques heures et par un onduleur pour les micro coupures ou les variations d'intensité des flux électriques.

II - Allotissement

La fourniture fait l'objet d'un lot unique, le SILPC souhaitant un interlocuteur et un contrat unique pour ses différents sites.

ARTICLE 3 – CONFIDENTIALITE

Le candidat qui prend connaissance de données concernant les locaux et l'organisation de la sécurité du SILPC d'une manière quelconque est tenu de maintenir confidentielles ces données et d'en limiter l'utilisation à la constitution de sa réponse.

ARTICLE 4 – FORME DU MARCHÉ

I – Durée

Le marché est passé pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} décembre 2018.

Il n'est pas reconductible.

La fourniture d'électricité est actuellement assurée par la société EDF.

II – Mode de dévolution

La présente consultation est lancée sur la base de l'article 27 du décret 2016-360 du 25/3/2016 relatif aux procédures adaptées.

L'acheteur public se réserve le droit de négocier avec tout ou partie des candidats selon l'intérêt que présentent les offres. Les négociations peuvent porter sur le prix et/ou sur les caractéristiques des travaux à réaliser, sans toutefois bouleverser les lignes directrices du cahier des charges.

II – Mode d'exécution

Le marché aura la forme d'un accord-cadre à bons de commandes régis par les articles 78 et 80 du décret 2016-360.

ARTICLE 5 - MODALITES DE FINANCEMENT ET DELAIS DE PAIEMENT DU MARCHÉ

L'exécution du marché sera financée sur les fonds propres du SILPC

Le mode de paiement des factures est le virement administratif dans un délai de 30 jours après réception de la facture. Le détail des modalités de paiement est indiqué au CCP.

ARTICLE 6 – DÉLIVRANCE DU DOSSIER DE CONSULTATION

Les pièces du dossier de consultation sont remises en un exemplaire gratuitement aux entreprises qui en feront la demande.

Elles sont également téléchargeables sur le site ci-dessous :

<https://www.marches-securises.fr/entreprise/?module=certs>

ARTICLE 7 - RÉDACTION DES OFFRES

I – Langue d'établissement de l'offre

Les offres devront être rédigées en langue française, dans toutes leurs parties.

II– Signature du marché

Les offres seront signées par une personne ayant le pouvoir d'engager l'entreprise. Le candidat fournira, le cas échéant, copie de la décision lui donnant pouvoir de signature de l'offre.

III – Pièces à fournir

- La Lettre de candidature
- Pouvoir du signataire d'engager la société
- La Déclaration du candidat dûment remplie et signée. Il est impératif que les candidats en complètent toutes les rubriques en y joignant toutes pièces annexes utiles à l'appréciation des capacités du candidat à exécuter le marché.
- La présentation de la société
- Une copie des certificats délivrés par les administrations adéquates attestant que les candidats sont à jour de leurs obligations fiscales et sociales
- Une attestation d'assurance responsabilité civile
- Les qualifications et agréments professionnels
 - 1° un document ou attestation de détention d'une licence de fourniture délivrée par les autorités habilitées
 - 2° un document ou attestation de signature d'un contrat d'accès au réseau de distribution
 - 3° un document ou attestation de réassurance auprès d'exploitants de capacité
- Descriptif et proportion des énergies vertes présentes dans son panier d'approvisionnement, toutes origines confondues. La durée du marché étant fixée à deux ans, il est présumé que cette proportion restera stable sur cette période.
- Les modalités et délai de basculement de l'approvisionnement en cas de changement de fournisseur à l'ouverture du présent marché par rapport à la situation antérieure
- L'acte d'engagement daté et signé comportant
 - le nombre de feuillets dont se compose le bordereau de des prix
- La décomposition exhaustive des prix unitaires (abonnement, transport, consommation, taxes des pouvoirs publics...); le mode de prix (ferme – choix de l'acheteur public- ; variante : révisable ; en ce cas, le candidat propose une clause énonçant la formule de calcul et les index de revalorisation de tarifs)
- Un modèle de facture ; la périodicité de facturation
- Une simulation de facturation sur l'année de référence 2017 pour tous les sites
Pour permettre à l'acheteur public de classer les offres, chaque candidat appliquera au « profil de référence 2017 » de chaque point de distribution la formule de prix qu'il aura décrite en y intégrant ses coefficients. Le candidat produira ainsi une simulation de tarification. Celle-ci l'engage, c'est-à-dire qu'en cas de divergence entre le résultat de la simulation et les formules de tarification qu'il aura décrites, le SILPC pourra choisir la formule la plus avantageuse pour lui.
- Le descriptif des conditions d'intervention en cas de rupture ou anomalie de distribution : système d'astreinte, procédure et moyen technique de télésurveillance et d'intervention dans les locaux du client.

ARTICLE 8 – ERREURS OU OMISSIONS

Le candidat qui découvre dans le cahier des charges des erreurs ou des omissions est tenu de les signaler immédiatement par écrit au pouvoir adjudicateur

ARTICLE 9 – VARIANTES

Le candidat est libre de proposer la ou les solutions qui lui paraissent les plus adaptées. Il peut promouvoir dans sa réponse son savoir-faire, ses capacités d'innovation et de conseil.

ARTICLE 10 - MODALITÉS DE REMISE DES OFFRES (mode « dématérialisé »)

Les offres devront être accessibles sur la plate-forme de dématérialisation MARCHES-SECURISES avant le :

Jeudi 27 septembre 2018, 17 heures

Il appartient aux candidats d'être diligents pour que leur réponse soit intégralement déposée avant l'expiration de ce délai.

Les offres réceptionnées hors délai seront refusées, même si le téléchargement a débuté avant l'heure limite de dépôt.

L'adresse du site sur lequel les offres peuvent être transmises sous forme dématérialisée est :

<https://www.marches-securises.fr/entreprise/?module=certs>

L'encryptage des fichiers envoyés par le candidat sera effectué à la source, dès leur émission, sur le poste même de celui-ci de manière à ce que le contenu des fichiers reste confidentiel et sécurisé.

Les offres seront obligatoirement signées
par signature électronique

et

par signature manuscrite,

le SILPC se réservant la possibilité de re-matérialiser les documents électroniques et le marché final pourra donner lieu à la signature manuscrite d'un document papier.

ARTICLE 11 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai **minimum de 90 jours** à compter de la date limite de remise des plis.

ARTICLE 12 - CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Sous réserve que le candidat ait attesté qu'il est à jour de ses obligations fiscales et sociales, l'offre sera examinée pour chaque lot sur la base des critères ci-dessous énoncés :

Fourniture ELECTRICITE

- 40% coût
- 40% rapidité et niveau de sécurité de la portabilité du contrat en cours vers le futur marché
- 20% développement durable (facturation électronique, politique de gestion des ressources humaines et des ressources naturelles) clarté et exhaustivité du modèle de factures ; descriptif de l'outil de mise à disposition des données de consommation sous un format exploitable.

La notation des offres sera effectuée de la manière suivante :

Très satisfaisant : entre 5 et 6 points

Satisfaisant : entre 3 et 4 points

Peu satisfaisant : entre 1 et 2 points

Inappropriée : 0 point.

ARTICLE 13 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les demandes de renseignements complémentaires pourront être demandées en utilisant la plateforme <https://www.marches-securises.fr/entreprise/?module=certs> mentionnée ci-dessus qui renverra sur la messagerie du SIL.

Les réponses aux questions apparaissant particulièrement pertinentes et de nature à mieux cerner les besoins existants seront diffusées à l'ensemble des candidats afin de donner le même niveau d'information à chacun.

Il sera procédé de la même manière dans le cas où la personne publique s'apercevrait d'une erreur ou d'une imprécision dans la rédaction du dossier de consultation. Ces modifications pourront intervenir au plus tard six jours ouvrables avant la date limite de réception des offres sans que les candidats puissent opposer de réclamation.

Si des modifications intervenaient au-delà de ce délai, la date de réception serait repoussée en conséquence et l'ensemble des candidats en serait informé.